



Bulletin de liaison CGT des salarié.e.s du Notariat

A diffuser aux membres du personnel – Merci

REPRESENTATIVITE CGT DANS LE NOTARIAT

Les résultats du 3^{ème} cycle de la représentativité syndicale 2021 dans le Notariat ont été diffusés, la CGT maintient sa 3^{ème} place derrière la CGT- FO et la CFDT.

L'audience syndicale se calcule tous les 4 ans à partir des scrutins des élections dans les TPE de moins de 10 salarié.e.s et des élections professionnelles (CSE). Le taux de représentativité des syndicats est un enjeu majeur pour les négociations de branches et pour la défense des intérêts des salarié.e.s.

Les résultats de la mesure de l'audience syndicale 2016 et 2021

2016	2021
CGT -FO : 32,29%	CGT-FO : 27,37%
CFDT : 18,93%	CFDT : 22,74%
CGT : 17,51%	CGT : 16,88%
CFTC : 10,81%	CFTC : 10,16%
CFE-CGC : 10,48%	CFE-CGC : 10,70%
	UNSA : 9,51%

L'UNSA apparaît dans la pesée 2021, le Notariat sera donc représenté par 6 organisations syndicales, ce qui va modifier le rapport de force dans les négociations de la branche.

La CGT Notariat doit son maintien à la 3^{ème} place grâce aux élections TPE avec un taux de représentativité de 23,67% derrière la CGT FO (30,49%) et devant la CFDT (19,36%).

Grâce aux votes des salarié.e.s des très petites études (moins de 10 salarié.e.s) dépourvues de représentants du personnel, la CGT reste 3^{ème} organisation syndicale, ce qui démontre que la CGT Notariat est le syndicat de tous les salarié.e.s y compris ceux des T.P.E.

Nos campagnes d'envois de La Bastoche par fax et courriels ont démontré notre capacité à susciter l'intérêt des salarié.es. Pour autant, il faut attirer les salarié.es des études de plus de 10 salarié.es par le biais des élections CSE (Comité Social Economique) devant se dérouler tous les 4 ans et trouver des candidat.e.s pour représenter les salarié.e.s au sein des CSE.

